

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 7 février 2011

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^{ième} jour du mois de février 2011 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté
Madame Hélène Bourbonnais
Madame Michèle Lemelin

Monsieur Alain Larochelle
Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 1102-017

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

1. Prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Discussion et adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011 ajourné au 11 janvier 2011;
4. Comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Procuration – Déclaration électronique des prélèvements d'eau;
7. Débroussaillage bords de chemins;
8. Projet de règlement – Modification règlement de zonage;
9. Date de l'assemblée de consultation – Règlement modifiant le règlement de zonage n° 192-2005;
10. Résidence pour personnes âgées – Règlement d'emprunt;
11. Varia a) Sentiers VTT;
b) Réparation souffleur;
12. Période de question;
13. Levée de la séance.

RÉS. : 1102-018

PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté
APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2011 ajourné au 11 janvier 2011 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 1102-019

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que les comptes suivants soient acceptés et payés :

ADMINISTRATION		
C11-2860	MRC de Bellechasse	437,50 \$
C11-2861	Ministère du Revenu du Québec	6 471,65 \$
C11-2862	Magasin H. Létourneau inc.	29,35 \$
C11-2864	Morency, société d'avocats	1 573,31 \$

C11-2865	Receveur Général du Canada	2 678,23 \$
C11-2867	Postes Canada	68,07 \$
C11-2868	Fédération Québécoise des Municipalités	48,92 \$
C11-2869	Petite-caisse	9,54 \$
C11-2874	Toshiba	576,86 \$
C11-2876	Commission scolaire de la Côte-du-Sud	410,13 \$
C11-2877	Groupe CCL	303,91 \$
C11-2880	Iceotec Réfrigération inc.	153,80 \$
C11-2881	Protectron	421,07 \$
C11-2886	La Casa Mo-Ka	48,59 \$
C11-2887	SSQ Investissement et retraite	2 150,88 \$
C11-2892	Service de Nettoyage MMM inc.	489,52 \$
C11-2903	Association des directeurs municipaux du Québec	585,13 \$
C11-2904	Bureautique Côte-Sud	8,05 \$
C11-2906	Flex-O-Verre	55,60 \$
C11-2908	Intrapub	44,55 \$
RD	SSQ Groupe financier	1 239,96 \$
RD	Postes Canada	125,40 \$
RD	TéluS	236,76 \$
VOIRIE		
C10-2736	Locatainer	1 204,00 \$
C11-2786	Henry Audet Itée	2 198,33 \$
C10-2834	Garage René Bertrand inc.	141,10 \$
C11-2848	PR Distribution	1 116,84 \$
C11-2854	A. Chabot et Fils Auto électrique	162,46 \$
C11-2855	Alimentation Côté & Morin inc.	15,39 \$
C11-2856	Groupe Côté Inox	84,48 \$
C11-2858	Damien Labrecque	44,00 \$
C11-2862	Magasin H. Létourneau inc.	214,70 \$
C11-2866	TéluS	37,47 \$
C11-2872	Henry Audet Itée	1 590,41 \$
C11-2879	Les Entreprises Steeve Couture inc.	14 163,42 \$
C11-2881	Protectron	196,86 \$
C11-2883	Atelier Jacques Dion	60,50 \$
C11-2884	Würth Canada	73,03 \$
C11-2885	Garage Yvon Labrecque inc.	78,96 \$
C11-2888	La Coop Fédéré	5 715,03 \$
C11-2889	Uni-Draulik inc.	2 576,37 \$
C11-2890	Macpek	48,03 \$
C11-2891	Saniloc	119,29 \$
C11-2893	Inter Services LGO inc.	398,74 \$
C11-2894	Équipements Sigma inc.	1 417,55 \$
C11-2895	ÉlectroMike	50,02 \$
C11-2896	PR Distribution	273,13 \$
C11-2897	P/A G.G.M.	13,62 \$
C11-2898	Drouin & Frères	85,58 \$
C11-2900	A. Chabot et Fils Auto électrique	37,42 \$
C11-2901	Groupe Côté Inox	47,06 \$
C11-2902	Hydro-Québec	19 112,98 \$
C11-2905	Garage J.G. Rémillard inc.	170,88 \$
C11-2907	Garage Yvon Labrecque inc.	232,36 \$
C11-2909	La Coop Fédéré	1 728,68 \$
C11-2910	Saniloc	47,52 \$
C11-2911	Praxair	36,93 \$

c11-2912	P/A G.G.M.	25,38 \$
RD	Hydro-Québec	846,34 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
C10-2736	Locatainer	1 204,00 \$
C10-2834	Garage René Bertrand inc.	141,09 \$
C11-2860	MRC de Bellechasse	704,00 \$
C11-2862	Magasin H. Létourneau inc.	18,22 \$
C11-2863	Club social pompiers	82,50 \$
C11-2872	Henry Audet Itée	1 340,90 \$
C11-2875	Stéphane Royer	20,00 \$
C11-2878	Jacques Thibault	227,10 \$
C11-2881	Protectron	196,86 \$
C11-2882	Équipement d'Incendie Rive-Sud inc.	33,27 \$
RD	Hydro-Québec	34,27 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT		
C10-2736	Locatainer	1 204,00 \$
C10-2834	Garage René Bertrand inc.	141,09 \$
C11-2857	SNC – Lavalin	50 773,43 \$
C11-2859	Maxxam	168,18 \$
C11-2862	Magasin H. Létourneau inc.	61,07 \$
C11-2870	Location d'outillage St-Anselme	46,17 \$
C11-2873	Municipalité de St-Gervais	1 020,02 \$
C11-2881	Protectron	503,09 \$
C11-2899	Techno-Concept A.P.	158,36 \$
LOISIRS ET CULTURE		
C11-2871	Réseau Biblio	4 772,32 \$
RD	Télus	56,90 \$
QUOTE-PART		
C11-2860	MRC de Bellechasse	145,00 \$

RÉS. : 1102-020

FÊTE DE LA SANTÉ – ENTRAIDE SOLIDARITÉ BELLECHASSE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de défrayer le coût de la location du Centre communautaire à l'occasion de la Fête de la Santé organisée par Entraide Solidarité Bellechasse qui aura lieu le 28 avril prochain à Saint-Lazare.

RÉS. : 1102-021

PROCURATION – DÉCLARATION ÉLECTRONIQUE DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser Messieurs Jean-Louis Larochelle et Frédéric Bertrand à produire les déclarations électronique des prélèvements d'eau de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse via ClicSécur.

RÉS. : 1102-022

ENTRETIEN DES BORDS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT que des soumissions, sur invitations, ont été demandées pour l'entretien des bords de chemins avec options 1 an et 3 ans;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

✓ Débroussaillages JMS	8 755,76\$	1 an	26 840,79 \$	3 ans
✓ François Lemieux	9 541,22\$	1 an	27 598,32	3 ans
✓ Entreprise Forestière Godbout	9 000,00\$	1 an	28 035,00	3 ans

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Alain Larochelle

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder le contrat d'entretien des bords de chemins à Débroussaillages JMS au montant de 26 840,79\$ taxes incluses pour une période de 3 ans.

RÉS. : 1102-023

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 192-2005

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 192-2005.

RÉS. : 1102-024

DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°
192-2005

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de fixer la date et l'heure de l'assemblée de consultation sur le projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 192-2005, au lundi 7 mars 2011 à 19h30 à la salle du Conseil.

RÉS. : 1102-025

RÈGLEMENT N° 226-2011
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 275 000\$ POUR FINANCER
UNE PARTIE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE
POUR PERSONNES ÂGÉES DE LA VILLA SOUS LE CLOCHER INC.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 janvier 2011;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Il ordonné et statué par règlement du Conseil portant le n° 226-2011, ce qui suit :

- ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à participer au financement d'une partie du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées de La Villa sous le clocher inc. (OSBL avec charte);
- ARTICLE 2 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 275 000\$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 275 000\$ sur une période de 20 ans;
- ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tout les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxes spéciale d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;
- ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;
- ARTICLE 6 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;
- ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Martin J. Côté, maire

Richard Côté, directeur général

RÉS. : 1102-026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 21h47.

Martin J. Côté, maire

Richard Côté, directeur général